

N°65

**Objet : VERSEMENT D'UN
ACOMPTE SUR SUBVENTION
2025 AU CCAS D'ACHERES**

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :
11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :
5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**
5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry NKOUKA MILANDOU	pouvoir à	Sarah SABOURIN

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	05
Membres absents :	04

VOTE :
UNANIMITE

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N°65

OBJET : VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2025 AU CCAS D'ACHERES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,
Vu la demande d'acompte sur subvention au titre de l'exercice 2024 présentée par le CCAS d'Achères,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/12/2024,

Considérant que le budget principal de la commune en 2025 sera voté début avril,
Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale d'Achères (CCAS) a besoin de disposer d'un acompte sur la subvention allouée pour disposer de la trésorerie indispensable à son activité publique,
Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à verser un acompte sur subvention au profit du CCAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : ACCORDE le versement d'un acompte sur subvention au profit du Centre Communal d'Action Sociale d'Achères (CCAS) ayant son siège sis à Achères (78260), en Mairie, 8 rue Deschamps Guérin, d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 €).

ARTICLE 2 : DIT que le montant de cet acompte sera déduit du montant de la subvention annuelle 2025 qui sera versée après le vote du budget.

ARTICLE 3 : PRECISE que la dépense en résultant sera reprise au budget primitif 2025, au compte nature 657363, compte fonction 420.

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Délibération publiée le :

Marc HONORE

